



**RAPPORT DES JURYS CAFIPEMF
-SESSION 2022-
ACADEMIE DE LA GUYANE**

PREAMBULE

Au-delà d'un rappel de l'essentiel des textes officiels encadrant l'organisation de cette certification, ces rapports de jurys se veulent être des synthèses des remarques et une aide aux candidats qui souhaitent poursuivre une évolution de carrière et s'appuyer sur des orientations pour préparer cette épreuve.

L'Académie de la Guyane a un grand besoin de formateurs qualifiés qui ont besoin d'être accompagnés et formés afin d'offrir le meilleur au suivi et à l'accompagnement des PES, des contractuels et des enseignants débutants.

De ce fait, une fois la vérification des conditions requises, il est important de souligner que les candidats se présentant à cette certification sont souvent jeunes dans le métier ou riches d'expériences diverses vécues sur d'autres territoires. Cette hétérogénéité oblige à une personnalisation des parcours pour la montée en compétences de chaque candidat qui doit garder confiance en son projet et accepter les nombreuses remises en question inhérentes à la passation de cette certification.

Je tiens à remercier chacun des acteurs mobilisés par cette certification : les personnels administratifs de la Division des Examens et Concours, les membres des jurys et les participants à la formation que sont notamment les Inspecteurs de l'Éducation Nationale en charge d'une Circonscription, les Conseillers Pédagogiques et les formateurs de l'INSPÉ, notamment ceux du MASTER FFAP PIF que les candidats ont pu rejoindre cette année.

Ce rapport se décline en deux parties

- Admission des candidats admissibles pour l'année 2020-2021
- Admission des candidats du nouveau CAFIPEMF en application des nouvelles orientations ministérielles définies dans la circulaire du 19 mai 2021.

Pour la Présidente du jury

La vice-présidente

Corinne GALLE, Adjointe à l'IA DAASEN

PRESENTATION DES FORMATIONS VECUES

La spécificité géographique de la Guyane oriente cette organisation sur des formations hybrides afin de permettre des apports en distanciel et des partages professionnels en présentiel.

Thèmes traités

Pour l'Admission des candidats admissibles en 2020-2021

- a) développer une posture de formateur ;
- b) analyser une séance pédagogique ou préparer une action de formation ;
- c) conduire un entretien ;
- d) préparer une action de formation ;
- e) rédiger un mémoire professionnel en appui sur une démarche universitaire et soutenir un mémoire : 12h00 en formation hybride avec un formateur INSPE sur la méthodologie de recherche : apports et travaux dirigés pour l'aide à la rédaction

Planning de formation en appui sur la circulaire du 19 mai 2021

<p>Du 05 juillet 2021 au 09 juillet 2021 : Formation hybride</p>	<p>6h : référentiel de compétences professionnelles du formateur</p> <p>9h : français : les pratiques langagières au cycle 1</p> <p>9h : mathématiques : la construction du nombre au cycle 1</p>
<p>De septembre à décembre sur les jeudis : formation terrain (remplacement BDFC)</p>	<p>48h : Observation de pratique accompagnée auprès d'un PEMF ou CPC : visites terrain - analyse de séance – action de formation, rédaction d'un rapport de visite – relation avec l'équipe de formateurs CAFIPEMF et tuteurs</p>
<p>Du 25 octobre 2021 au 29 octobre 2021 : formation hybride</p>	<p>12h : français : cycle 2 dont 6h00 de m@gistère apprentissage de la lecture : combinatoire et compréhension – production d'écrits – lexique-</p> <p>12h : mathématiques cycle 2 dont 6h de m@gistère : résolution de problèmes – construction du nombre et des opérations – conception de l'espace</p>
<p>Du 1^{er} septembre 202 au 18 décembre 2021 : formation hybride</p>	<p>Parcours m@gistère mathématiques 3h + 6h en présentiel (mercredi après-midi) : cycle 3 : résolution de problèmes, fractions- décimaux - géométrie</p> <p>Parcours m@gistère français 3h + 6h présentiel (mercredi après-midi) : cycle 3 : production d'écrits – lecture et fluence - grammaire</p> <p>6h : méthodologie de recherche (INSPE)</p>

CAFIPEMF ADMISSION

Suite à une admissibilité des années antérieures

Circulaire n° 2015-109 du 21/07/2015

DONNÉES STATISTIQUES

L'ADMISSION

De l'inscription à l'épreuve :

Nombre de candidats inscrits : 19

Nombres de candidats présents : 13

Historique et évolution des présences

2016-2017	2017-2018	2019-2020	2020-2021	2021-2022
40,74%	53,33%	50%	64,28%	72%

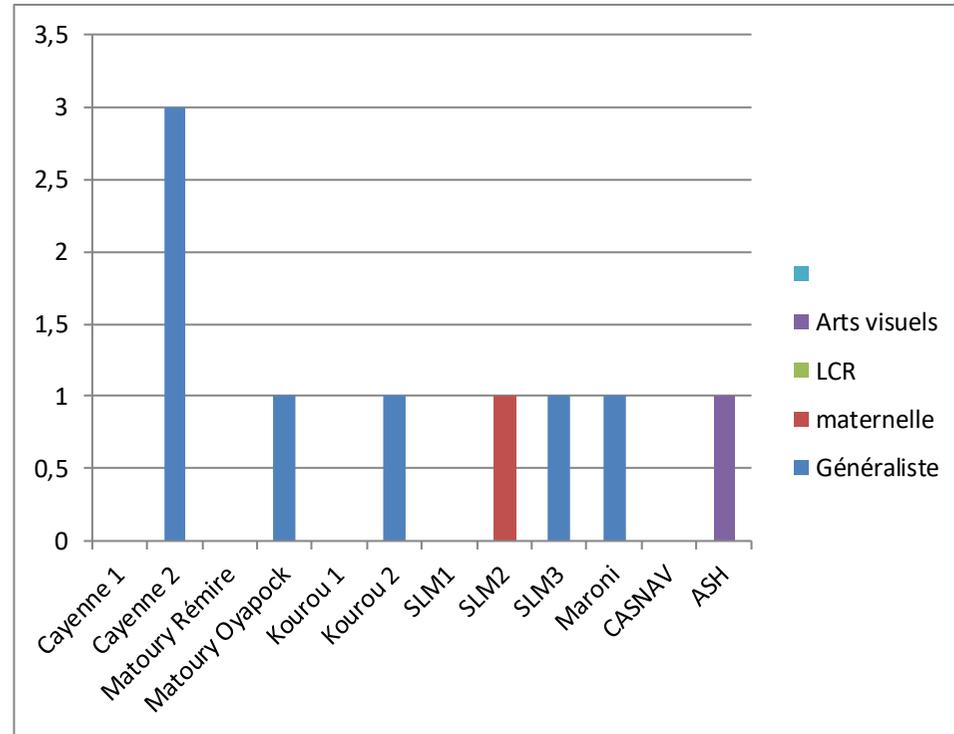
Commentaires : un résultat honorable en appui sur le regard porté, chez le candidat, quant au processus de changement de posture avancé et assez solide pour atteindre assez rapidement l'expertise.

Cette année, les candidats expliquent leur report par le choix de s'installer sur la nouvelle version du CAFIPEMF

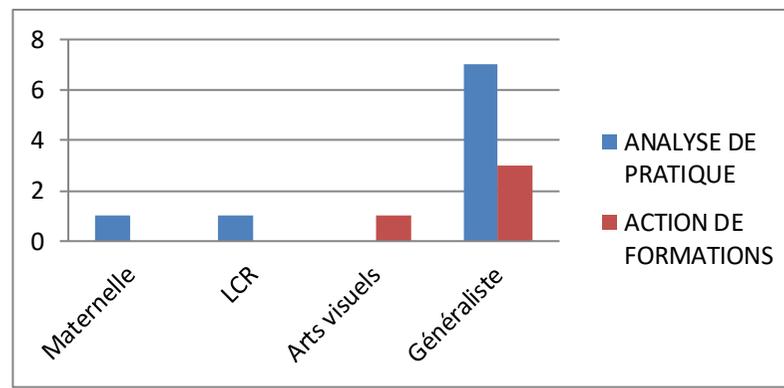
Répartition des hommes et des femmes pour les inscrits

HOMMES	FEMMES
2	11
15,3%	84,7%

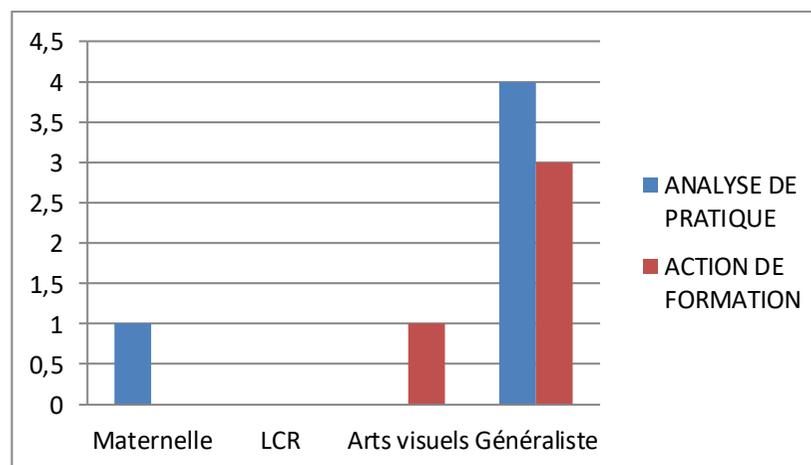
Répartition des candidats présents et admis par circonscription :



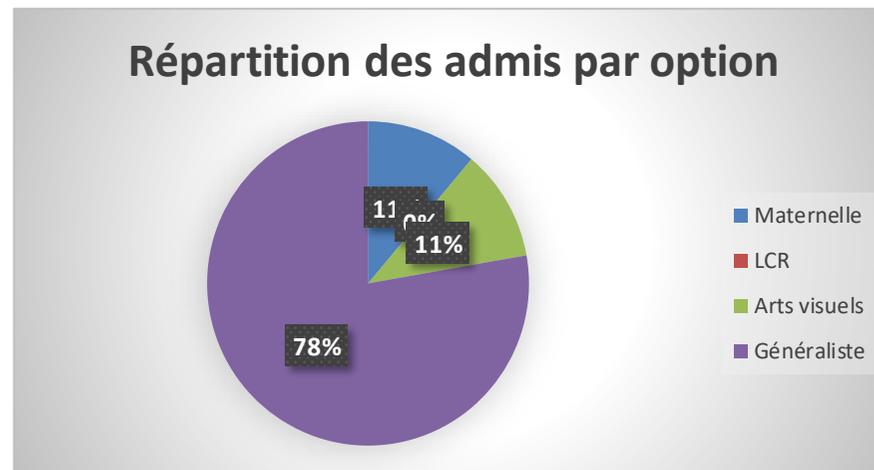
Répartition du choix des épreuves professionnelles pour les présents



Résultats des admissions et répartition du choix des épreuves professionnelles

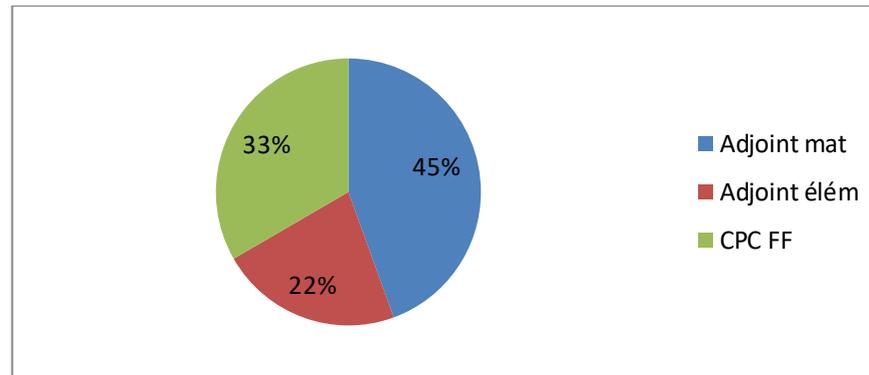


Commentaires suite à la lecture qui ne manquera pas de prendre en compte le changement d'échelle. L'on en retient donc :



- ▶ *Une grande proportion de candidats admis a présenté un CAFIPEMF « généraliste » et a réussi l'épreuve.*
- ▶ *La combinaison des deux énoncés ci-dessus tend à démontrer qu'un candidat doit s'orienter sur une analyse de pratique à un CAFIPEMF généraliste pour réussir cette certification.*

Situation professionnelle des candidats admis :



Commentaires : cette répartition donne une grande place à la préparation du candidat et non à ses expériences professionnelles

Les épreuves d'ADMISSION

Circulaire n° 2015-109 du 21/07/2015

« Ces épreuves permettent au jury de se prononcer sur la maîtrise des compétences professionnelles attendues d'un formateur de personnels enseignants au regard des quatre domaines de compétences, notamment :

- *Penser, concevoir, élaborer*
- *Mettre en œuvre, animer, communiquer*
- *Accompagner*
- *Observer, analyser, évaluer »*

Dans notre académie, les épreuves d'admission se sont déroulées en deux phases : analyse de situation professionnelle puis soutenance du mémoire. L'idée, proposée par les membres experts du jury unique, était de valoriser chacun des moments et de permettre une analyse fine et complémentaire des compétences du candidat.

La grande majorité des candidats a excellemment préparé la première épreuve d'admission, en revanche la seconde (soutenance du mémoire) montre des écarts importants. L'esprit même de l'épreuve n'est pas toujours compris. En effet, l'arrêté du 20/07/2015 précise : « *la soutenance d'un mémoire professionnel de 20 à 30 pages hors annexes, consistant à un travail personnel de réflexion s'appuyant sur l'expérience professionnelle du candidat et traitant d'une problématique d'accompagnement ou de formation.* ». L'on note, cette année, une évolution dans l'essai de problématisation mais non dans la conduite de réponse en appui sur la méthodologie de recherche.

Certains candidats ont éludé cette question de la formation pour se centrer sur une réflexion didactique ou un dispositif institutionnel, mettant le jury face à un manque d'éléments pour évaluer leurs compétences naissantes de formateur.

L'épreuve de pratique professionnelle :

L'analyse de pratique :

« L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance d'enseignement et un entretien entre le candidat et les examinateurs qualifiés »

« Les candidats ayant choisi une certification avec une option présentent obligatoirement l'épreuve de pratique professionnelle dans le cadre de l'option choisie. »

Tous les candidats ont fait preuve de politesse et de bienveillance envers les professeurs des écoles stagiaires. Certains entretiens passent à côté des enjeux didactiques incontournables ; ils manquent de structuration, de précision quant aux concepts clés de l'apprentissage, en passant souvent sous silence la structuration d'une séance, les étapes d'apprentissage et le vocabulaire spécifique inhérent à certains domaines disciplinaires. Les analyses se font trop souvent à partir de conseils organisationnels, des comportements d'élèves et de modalités pédagogiques pas toujours adaptées aux situations d'apprentissage visées. Le candidat doit s'appliquer à analyser une séance observée, en définir **des objectifs de conseils hiérarchisés** et conduire le stagiaire vers une construction raisonnée de la remédiation à porter sur sa séance. L'on note trop d'approximation et, cette année particulièrement, trop de généralités qui ne permettent pas aux stagiaires de comprendre l'objectif du formateur : les entretiens sont courtois mais sans construction professionnelle. L'on déplore quelquefois des conseils injonctifs sans appui sur des réalités de gestes professionnels observés.

Recommandations aux candidats :

- Savoir créer un climat d'écoute et de dialogue en appui sur des constats valorisés ;
- Aider l'enseignant en formation à progresser à partir d'une critique constructive ;
- Faire réfléchir le stagiaire sur sa pratique sans aucun jugement ;
- Savoir construire avec le stagiaire des pistes d'amélioration ;
- Veiller à un équilibre du temps de parole ;
- Proposer au stagiaire de construire une conclusion synthétique des points importants.
- Cibler un ou deux objectifs de pratiques pédagogiques, de gestion de classe pour permettre aux stagiaires d'évoluer suite aux conclusions de l'entretien.

Entretien avec le jury à propos de l'analyse de pratique menée

« L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant ou le professeur débutant, à justifier des choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs. »

S'il est possible d'affirmer que cette première partie de l'épreuve de situation professionnelle a été très bien préparée, force est de constater que l'entretien avec le jury n'a pas été anticipé et a souvent déstabilisé le candidat. En effet, au-delà de la présentation de l'analyse faite avec le candidat, le jury attend des justifications des choix opérés tant sur les points abordés que sur les non-dits normalement choisis à bon escient. Le futur formateur doit ici prendre du recul sur sa propre pratique. L'on note aussi, à cette étape, quelques candidats gênés par des méconnaissances didactiques, des manques de références théoriques étayées et des confusions dans les connaissances institutionnelles (regard sur les programmes d'autres cycles, notamment). Il conviendra d'être simple et structuré à partir de connaissances didactiques et de mise en œuvre pédagogique.

Au niveau de l'aisance communicationnelle, les candidats doivent s'obliger, sans montrer de signes d'agacement ou d'enthousiasme exagéré, à entrer dans un échange en utilisant un registre de langue adéquat, en montrant des capacités d'écoute et de dialogue.

L'animation d'une action de formation

« Cette animation se déroule auprès d'un groupe d'enseignants en formation initiale ou en formation continue »

L'animation d'une action pédagogique est un exercice difficile, où le candidat doit concilier ses objectifs et des contenus de formation précis avec une démarche participative, à même d'impliquer les participants. Ceux qui ont brillé dans cet exercice ont notamment montré leur capacité à gérer le temps, utiliser efficacement des phases de mise en commun, à proposer au moment opportun des ressources matérielles ou numériques et permis l'adhésion des stagiaires par leur implication réelle. L'on note quelques hésitations sur les aspects suivants : place de l'encylopédisme démontrée par le formateur, alternance des modalités de travail, rôle des outils et supports, place de l'évaluation et du suivi de la formation. Le jury a apprécié les ouvertures offertes aux stagiaires : ressources, accompagnement et positionnement quant au vécu de la formation. Le candidat est souvent déstabilisé par le temps qui lui est donné. Il essaie d'utiliser un contenu vécu sur 3 heures en animation pédagogique sur le temps donné à cette épreuve. Très souvent, le jury ressent ce manque de temps décrit par le candidat qui devra prendre en premier objectif de respecter le temps de séance et d'y offrir une cohérence de formation.

Recommandations aux candidats :

- Définir des objectifs hiérarchisés en appui sur le contexte de la formation ;
- Créer une véritable situation de communication ;
- Prendre en compte le vécu et les représentations des stagiaires ;
- Etre attentif à leurs apports, à leurs questions et réactions ;
- Dégager des temps de synthèse intermédiaire ;
- Conclure sur ce qui a été construit.
- S’obliger à envisager un accompagnement à la suite de l’action de formation.

Entretien avec le jury à propos de l’animation d’une action de formation

« L’entretien avec les examinateurs suit immédiatement l’animation de l’action de formation. Il vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée sur une problématique professionnelle. »

L’on constate ici le même phénomène qu’expliqué au dernier paragraphe, à savoir que l’entretien avec le jury était insuffisamment préparé. En effet, les réflexions à mener à propos de la conception, de l’organisation et de l’animation étaient souvent confuses. Les candidats se sont souvent projetés sur du « ça a marché » sans pouvoir analyser les étapes essentielles de cette épreuve : préparation, vécu, évaluation, suivi et accompagnement. La posture réflexive à ce propos est encore à travailler afin d’installer chez les stagiaires une déconstruction-reconstruction quant à la problématique choisie. Il s’agira de ne laisser place à aucune imprécision, y compris dans sa propre analyse de la situation.

L’on recherche des candidats qui font preuve d’une communication aisée sans signes extérieurs de nervosité.

Le mémoire professionnel et sa soutenance

« Le mémoire professionnel est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d’accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences ; il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et à l’améliorer. (...) Il vise à évaluer sa capacité à :

- *Etablir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d’accompagnement ou de formation,*
- *Articuler des compétences en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle,*
- *Formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, élaborer des hypothèses opérationnelles,*

- *Mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents),*
- *Proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation.»*

Cette épreuve, en vigueur depuis 2015, est encore mal comprise. Il s'agira de reprendre les mots suivants : **problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation – questionnement – articulation – objectifs précis – hypothèses opérationnelles – démarche d'expérimentation et méthodologie rigoureuse.**

Le tout doit être formulé clairement, étayé afin de permettre une réflexion cohérente. Cet exercice se distingue d'un simple récit de formation ou de l'éloge de l'outil, fut-il novateur. Il ne suffit pas non plus d'exposer de grandes connaissances théoriques, de proposer des traitements numériques de quelques données pour garantir la rigueur des analyses proposées. La problématique est essentielle, elle cadre le propos ; elle doit être explicite en introduction du mémoire et inviter le lecteur à vouloir s'emparer des hypothèses (deux maximum) et du traitement expérimental de la réponse qui mène à la conclusion. Les parties théoriques doivent trouver une résonance justifiée dans la partie expérimentale.

Enfin, et c'est là que les candidats ont souvent chuté, il est déterminant que la réflexion menée et analysée concerne l'accompagnement ou la formation à partir des quatre domaines de compétences du formateur notamment.

Recommandations aux candidats :

Pour la forme :

Nous rappelons aux candidats que le rapport doit être constitué de 20 à 30 pages maximum. Un certain nombre de candidats ont présenté un mémoire allant au-delà sans que le supplément de pages se justifie.

D'une manière générale, le jury rappelle aux candidats qu'il existe un guide de rédaction du mémoire et qu'il faut en respecter l'ensemble des prescriptions, notamment les normes de rédaction. Par exemple, les notes de bas de page ne doivent pas servir de renvoi bibliographique mais doivent permettre aux candidats de préciser le propos. Pour ce qui concerne la bibliographie, elle doit être présentée selon les normes de rédaction qui apparaissent dans le guide et présenter des auteurs qui ont effectivement servi à l'étude. Le jury a regretté que certains candidats présentent un mémoire avec beaucoup de fautes d'expression écrite et/ou typographiques. Cela interroge évidemment le jury qui a la responsabilité de certifier des candidats professeurs des écoles qui doivent maîtriser les fondamentaux de la langue écrite ou parlée.

Pour le fond :

L'épreuve du mémoire consiste en une **démarche expérimentale** qui doit se prolonger sur une réflexion relative à la **formation**. Les mémoires présentés cette année encore ont montré de grandes difficultés à respecter cette exigence. Comme déjà signalé l'an passé et plus haut dans ce document, certains candidats ont présenté de simples récits de formation, d'autres, l'éloge d'un outil particulier : numérique, « développement de soi », etc. Ce type de travail a été jugé hors sujet. Le jury rappelle à nouveau qu'une démarche expérimentale est constituée d'une problématique qui cerne la thématique étudiée, d'une ou deux hypothèses clairement exprimées et testées grâce à une méthodologie rigoureuse qui doit permettre de mettre à l'épreuve ces hypothèses.

La démarche expérimentale doit aboutir à des résultats qui renvoient à chacune des hypothèses testées pour, en fin de compte, permettre de répondre explicitement et de manière critique (interrogation des contenus) à la problématique présentée. Le jury rappelle que la validation ou non des hypothèses testées importe peu : ce qui compte, c'est la démarche, la réflexion et le regard objectif et critique du résultat obtenu. En quoi le protocole adopté a-t-il pu influencer le résultat ? En quoi et pourquoi le résultat se distingue-t-il de ceux que l'on trouve dans la littérature ?

En amont de ce travail, des références théoriques sont essentielles pour circonscrire les travaux qui ont pu être réalisés sur le sujet et pouvoir s'en nourrir et éventuellement les interroger au regard des résultats obtenus.

Le jury conseille aux candidats de présenter dans leur mémoire un schéma expérimental qui présente clairement la ou les hypothèses, la méthodologie retenue et les outils permettant d'analyser les résultats.

Il conviendra également de présenter en quatrième de couverture un résumé d'une vingtaine de lignes permettant au jury de pouvoir immédiatement avoir accès à l'essentiel de ce qui est présenté dans le mémoire (hypothèse(s), outils, résultats, discussion, conclusion).

La Soutenance

« La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- *Se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental professionnel ;*
- *Analyser sa pratique en la confrontant avec d'autres expertises (conseiller pédagogique, maître formateur notamment) ;*
- *Discuter des fondements des hypothèses retenues ;*
- *Relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements. »*

La soutenance reprend trop souvent les éléments déjà présents dans le mémoire sans en améliorer le contenu. Il appartient au candidat de se détacher de son écrit pour en présenter les axes essentiels, les intérêts, les limites et les prolongements possibles. Tous les candidats ont effectué leur prestation avec un power point plus ou moins utile ou maîtrisé. Rares sont ceux qui en ont montré l'intérêt, la plus-value au regard de leur problématique. Le candidat doit maîtriser le vocabulaire utilisé puisque le jury saura vérifier les connaissances inhérentes à ce lexique pédagogique, didactique ou professionnel. Il est attendu des candidats une grande maîtrise de la langue orale en adéquation avec la situation d'énonciation de l'épreuve.

L'exposé.

Il doit permettre de clarifier ce qui est présenté dans le mémoire et qui pourrait rester obscur, incompris. Il peut également permettre d'apporter des éléments supplémentaires qui viennent conforter la position défendue par le candidat dans son mémoire. La soutenance permet aussi d'estimer le positionnement du futur formateur, notamment sa posture, son éloquence, sa capacité à présenter clairement un contenu. Les meilleurs candidats ont su se mettre en valeur à la fois en apportant des informations utiles et complémentaires à leur mémoire mais également grâce à une présentation dynamique soutenue par l'utilisation pertinente de leur support.

Recommandations aux candidats

- Préparer son intervention en évitant la redondance avec le mémoire.
- N'utiliser les supports numériques que pour apporter une réelle plus-value.
- Dépasser le cadre de l'expérimentation et se projeter sur une situation de formation.
- Projeter son travail de recherche vers une évolution de pratiques voire d'axes de formation envisageables, sans doute dans la conclusion.
- Eviter les références trop anciennes ou éloignées des recherches actuelles.
- S'exercer en éprouvant sa soutenance auprès de publics divers sur un registre de langue soutenu.
- Introduire des nuances, des suggestions maîtrisées afin d'orienter les interrogations du jury.
- Présenter une aisance dans cet exercice qui s'appuie sur une bonne maîtrise du contenu du mémoire.

Entretien avec le jury à propos du mémoire professionnel et de sa soutenance.

Les candidats doivent se préparer à cet entretien qui leur demande des compétences communicationnelles en acceptant notamment d'entrer dans l'échange avec le jury. Les réponses aux questions doivent être claires et précises, en appui sur une réflexion authentique et des connaissances avérées. Le jury appréciera que les candidats acceptent la controverse et prennent de la distance, qualité indispensable lorsqu'un formateur est face à un groupe de stagiaires en formation. Le candidat doit saisir les opportunités qui lui sont offertes pour démontrer sa capacité à se projeter dans les fonctions attendues.

L'on n'oubliera pas que cet entretien est une occasion de démontrer sa capacité à s'engager dans une nouvelle posture professionnelle à partir de nouvelles compétences qui sont celles d'un formateur.

Cet exercice permet de juger la capacité du candidat à échanger et à travailler avec le jury à partir de ce qui a été présenté à la fois dans le mémoire mais également lors de la soutenance. La controverse fait partie de l'exercice et le candidat doit se montrer capable de l'accepter et d'argumenter de

manière à soutenir un point de vue, une prise de position. Les arguments peuvent être institutionnels, d'autorité (auteurs qui i font autorité), académiques, scientifiques, professionnels, empiriques.

Le jury rappelle que présenter une option au CAFIPEMF (EPS par exemple) n'oblige en aucun cas le candidat à fournir un mémoire professionnel avec l'option choisie. Le jury note cette année que cela a pu desservir certains d'entre eux.

CAFIPEMF ADMISSION : *Circulaire n°2021 du 19 mai 2021*

DONNÉES STATISTIQUES

59 inscrits -13 désistements - 46 présents,
soit 77,96% de présents par rapports aux inscrits

Répartition : hommes/femmes

femmes	Hommes
34	12

Répartition des années d'inscriptions (poids du CAFIPEMF déjà vécu)

Première présentation	Seconde présentation
69,57%	30,43%

Nb de candidats ayant eu un aménagement de la 1ère épreuve (directeurs ou CPC faisant - fonction) :
13% candidats

Historique des admis

2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
40,74%	53,33%	50%	64,28%	55,88%	43,47% nouveau CAFIPEMF

Admis et répartition Hommes/Femmes

Hommes	Femmes
35,00%	65,00%

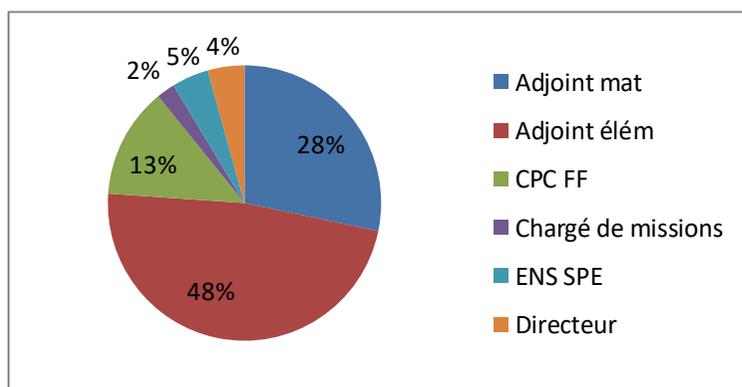
Ce qui représente par rapport aux hommes/femmes répartis inscrits : 58,3% d'hommes et 38,2% de femmes

Résultats des épreuves : admis, première épreuve – deuxième épreuve – non admis

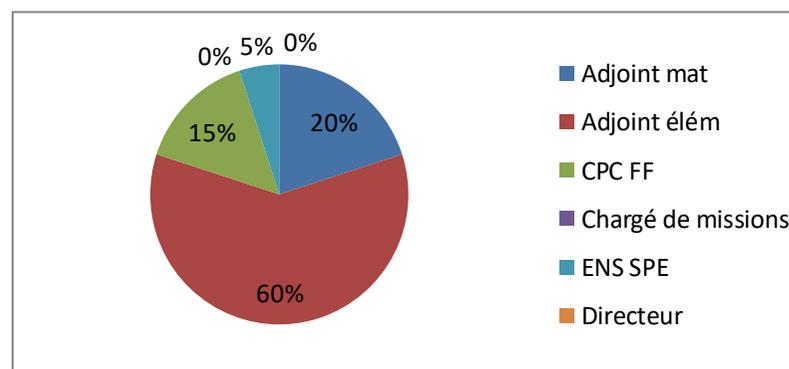
Admis aux épreuves	Admis à la 1 ^{ère} épreuve	Admis à la 2 ^{ème} épreuve	Non admis
20	5	3	18
43.4%	11%	6.6%	39%

Les candidats admis à l'une des deux épreuves gardent le bénéfice de cette réussite.

Situation professionnelle des inscrits



Situation professionnelle des admis



LES EPREUVES DU CAFIPEMF :

arrêté du 4 mai 2021 et circulaire du BO du 29 mai 2022

Cette certification ne présente aucune épreuve d'admissibilité mais installe deux sessions d'admission dont la seconde se déroule en deux étapes. Les membres du jury disposent de grilles d'évaluation nationales pour chacune des épreuves dans l'annexe 2 de la circulaire. Il est à noter la proposition d'une épreuve complémentaire facultative de spécialisation à partir de la liste suivante : arts visuels, éducation physique et sportive, éducation musicale, enseignement en maternelle, enseignement en numérique, langues et cultures régionales, langues vivantes étrangères, histoire-géographie enseignement moral et civique, sciences et technologie. Les deux dernières spécialisations sont nouvellement inscrites sur le CAFIPEMF.

Deux premières nouveautés :

- Place importante d'une expertise dans les enseignements du français et mathématiques et ce, sur tous les cycles concernant l'école primaire.
- Retour à une observation de la pratique professionnelle du candidat dans sa classe ou dans son environnement professionnel pour les directeurs d'école et les CPC faisant-fonction.

Première épreuve

Elle propose une séquence où le jury analyse un temps d'enseignement du candidat dans sa classe et se poursuit par un temps d'entretien avec le jury. Il est à noter que le niveau de classe est celui du candidat et que celui-ci choisit s'il présentera une séance d'enseignement en français ou mathématiques. En maternelle, l'on s'appuiera sur une séance en activités langagières pour le français ou la construction du nombre en mathématiques. Ce choix est déterminant car il conditionne la suite des épreuves : le candidat poursuivra dans un autre cycle (maternelle ou élémentaire) et aura à analyser la discipline non choisie pour l'épreuve 1.

« Il est demandé aux candidats de mettre à la disposition du jury le ou les documents de préparation du temps d'enseignement qu'il conduit ainsi que tout autre document qu'il jugera utile pour aider les membres du jury à apprécier ce temps d'enseignement ».

Le temps d'échange qui suit cette observation permet au candidat d'explicitier ses choix concernant la séance. *« Le Jury vérifiera la capacité du candidat à conduire une analyse de sa propre pratique, à l'inscrire dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice, à proposer des outils, démarches et supports d'enseignement de qualité. »*

Bien sûr, les contenus didactiques et pédagogiques en français et mathématiques seront particulièrement observés et évalués.

Il est à préciser que les critères d'évaluation font référence à des capacités d'un enseignant croisées avec les domaines de compétences du formateur : la pratique pédagogique, les outils et supports, les activités d'apprentissage et leurs étapes, prise en compte de la diversité des élèves. Les gestes professionnels sont alors analysés en fonction de leurs enjeux sur la dynamique d'apprentissage des élèves : motivation, compréhension, réussite, analyse des erreurs, bien être de l'élève.

Dès la première épreuve, l'attention est attirée chez le candidat : il se doit de préparer son entretien, de développer des compétences réflexives sur sa propre pratique à partir des verbes suivants : formaliser, analyser, expliciter, argumenter, s'inscrire dans un dialogue, adapter sa pratique professionnelle, approfondir et accepter.

Remarques des jurys :

- Les candidats parviennent à maintenir un climat de classe propice aux apprentissages (gestion des élèves perturbateurs, socialisation des élèves, mise en activité...)
- Le candidat ne favorise pas l'implication de tous les élèves. La différenciation pédagogique n'est pas mise en œuvre de manière efficiente.
- Dans les pratiques, le candidat n'adopte pas une pédagogie explicite (manipulation, passation des consignes, temps de synthèse après l'activité, aspect méthodologique, savoir-faire à maîtriser pour l'élève) afin de donner du sens aux apprentissages et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre élèves.
- Difficulté à mettre en œuvre une différenciation pédagogique efficace et à gérer l'hétérogénéité dans la classe.
- Les difficultés scolaires des élèves ne sont pas suffisamment prises en compte dans la préparation des séances, ni durant la séance.
- Les notions clés de l'ensemble des domaines d'enseignement sont partiellement maîtrisées.
- Les interactions langagières relevées sont sous-exploitées (maternelle)
- Des difficultés persistent lors des passations de consignes et la réponse pédagogique apportée n'est pas adaptée aux difficultés relevées durant la séance.
- La séance proposée n'est pas pensée dans sa globalité et ne reflète pas des modalités de travail qui permettraient de cerner le panel des gestes professionnels de l'enseignant, futur formateur.

Conseils pour les candidats

- Maîtriser les phases du processus d'apprentissage ainsi que l'organisation temporelle de la séance mise en œuvre.
- Connaître de manière approfondie les domaines d'enseignement, situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques sur les apprentissages fondamentaux.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Proposer une mise en œuvre qui favorise la communication au sein du groupe classe et les différents types d'oraux : Le langage doit être modélisant et adapté à l'âge des élèves et aux situations d'apprentissage.
- S'assurer de la compréhension de la tâche à effectuer à chaque étape de la séance.
- Recourir avec pertinence au numérique.
- Penser, préparer, proposer une séance détaillée et rigoureuse basée sur les programmes.
- Organiser l'activité des élèves en réalisant des liaisons avec des références scientifiques issues des sciences cognitives de manière à optimiser l'apprentissage et améliorer son enseignement.
- Construire une fiche d'évaluation visant à prendre du recul sur sa séance.
- Se filmer en situation d'enseignement afin de se rendre compte de ces actions, les analyser avec un collègue.

Aménagement de la première épreuve d'admission pour les candidats directeurs d'école déchargés de classe et les candidats exerçant à titre dérogatoire les fonctions de CPC

La première séquence consiste en une observation par le jury d'une séance liée à l'exercice professionnel du candidat :

- Animation d'une action de formation professionnelle collective pour les candidats exerçant à titre dérogatoire les fonctions de CPC
- Animation d'une réunion de nature pédagogique pour les directeurs d'école : en particulier conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil école-collège.

- Il s'agit là encore pour le candidat d'exprimer sur quels enseignements disciplinaires (français ou mathématiques) il désire présenter cette épreuve.

Il s'en suit un entretien qui deviendra, au-delà des contenus didactiques et pédagogiques, un support pour la suite de l'évaluation autour des gestes professionnels conduisant à une démarche de formateurs : recentrer – organiser – réguler – entendre et prendre en compte – analyser – proposer....

Remarques des jurys

- Pour ce qui est de l'animation pédagogique, l'organisation est respectée et le public présent participe.
- Nous notons une préparation sérieuse même si certains ont du mal à prendre de la distance quant à leur pratique et à adopter la posture du formateur en devenir.
- Pour ce qui est de l'animation pédagogique, le candidat est assez à l'aise dans cet exercice mais il n'y a pas eu beaucoup de place laissée à la prise en compte du point de vue du public. Cela s'explique certainement par un temps d'animation très contraint.

Conseils donnés

- Gérer son temps : ne pas dupliquer une animation de trois heures sur un espace d'une heure
- Diversifier l'activité des stagiaires et prévoir la participation de chacun
- Annoncer les objectifs et synthétiser les contenus
- Poser une problématique claire et la traiter
- Proposer des outils, des démarches, des supports, des prolongements possibles
- Pour les réunions, penser à la participation de chacun, valoriser les enseignants, s'obliger à un produit fini....

Seconde épreuve

Elle consiste en deux séquences faites de trois séances :

La première séquence offre deux séances consécutives, passées le même jour, avec une pause de 15 min. Elles doivent se dérouler dans un délai d'un mois maximum après la date de la première épreuve d'admission.

La troisième séance est confiée au candidat qui se doit d'écrire un rapport de visite dans la quinzaine qui suit l'observation de l'enseignant débutant et l'envoyer à la DEC dans les délais impartis.

Lors de la première séance, le candidat observera la discipline (française ou mathématique / activités langagières ou construction du nombre) qu'il n'a pas dispensé dans la première épreuve. Il en sera de même pour le niveau (maternelle ou élémentaire).

Le candidat devra, après entraînement effectué lors de la formation, observer une pratique d'un enseignant débutant. Il peut demander qu'on lui mette à disposition le ou les documents de préparation de la séance et tout autre document jugé utile. Il lui appartient d'être très précis dans ses regards afin d'identifier des points forts, d'analyser des éléments de pratique professionnelle qu'il sera amené à conseiller, à aider à rajuster ses pratiques.

La deuxième séance permet au candidat de mener un entretien sur la séance produite. Cet espace appartient totalement au candidat ; le jury, observateur, note les capacités du candidat à mener un « *dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès de l'enseignant observé, à ordonner et hiérarchiser ses remarques, à formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée, à proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles* ». Il s'agira également de s'assurer de la compréhension des propos tenus par le candidat.

Remarques des jurys

- Les connaissances des candidats ne sont pas opérationnalisées dans la conception des séances, en lien avec les axes suivants :
 - Didactiques
 - Démarche d'enseignement de lecture,
 - La résolution de problèmes
 - La connaissance du nombre
 - Le langage oral (découverte d'album)

- Pédagogiques
 - Prise en compte du contexte social des élèves
 - Mise en œuvre d'un enseignement suffisamment explicite pour susciter l'engagement des élèves et l'accès aux savoirs
 - Les candidats ont des difficultés à dégager, à prioriser et à hiérarchiser les 2 ou 3 points qui permettraient à l'enseignant observé de modifier sa séance dans le but d'améliorer l'apprentissage de ses élèves.
 - Les questions posées par les candidats invitent les enseignants à décrire leurs actions mais génèrent peu l'entrée dans une analyse réflexive de leur pratique de manière approfondie.
 - L'analyse reste trop souvent descriptive : L'activité de l'enseignant ainsi que le temps d'activité cognitive des élèves dans les situations proposées ne sont pas suffisamment analysés dans la perspective d'une amélioration de l'apprentissage et de l'enseignement.
 - Les candidats se placent dans la posture d'un enseignant expert mais ne développent pas suffisamment la posture de formateur.

Conseils pour les candidats

- Maîtriser les objectifs, contenus, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation de la séance.
- s'entraîner et s'exercer à s'entretenir pour faire rentrer l'enseignant dans l'analyse pour l'amener à des dialectiques, à des réflexions pertinentes au regard des processus qui permettent aux élèves d'apprendre.
- Poser des questions qui invitent les enseignants, au-delà de la description, à générer une entrée dans l'analyse réflexive de la pratique de manière approfondie.
- S'appuyer sur une trame qui puisse répondre aux différents items de l'évaluation et ne pas oublier de proposer des ressources maîtrisées.
- Offrir du temps de parole à l'enseignant débutant.
- Apporter des conseils concrets immédiatement transférables en particulier aux étudiants qui en expriment le besoin.

La troisième séance inscrit le candidat dans la rédaction d'un rapport de visite de deux pages maximum qui permet un support pour l'entretien différé avec le jury qui a observé la vie de la classe, l'entretien mené avec l'enseignant débutant et lu le rapport de visite. Ce document écrit, sans consignes supplémentaires que son titre, devra être pour le candidat une source d'interrogations : rubriques, organisation, hiérarchisation, présentation. Ce document s'affinera lors de la formation terrain auprès des formateurs PEMF ou CPC vécue lors du premier trimestre.

Le candidat, en début d'entretien avec le jury, prendra soin de présenter « *l'analyse distanciée de son entretien avec l'enseignant observé lors de la deuxième séance ; il explicite ses intentions et présente le rapport de visite rédigé* »
« *Le questionnement du jury dépasse la cadre de la séance observée et lui permet d'apprécier les connaissances pédagogiques et didactiques du candidat, d'évaluer sa capacité à conseiller et à accompagner les professeurs des écoles, en particulier dans les domaines du français ou des mathématiques, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs* ».

Remarques des jurys

D'une manière générale, les rapports de visites remis par les candidats respectaient le format (les rubriques attendues) : le contexte de la visite, les outils de l'enseignant, les compétences et objectifs de la séance, la traduction du réel (la séance, les échanges entre l'enseignant et les élèves, le climat de la classe), les marges de progrès et les points d'entrée pour l'entretien, les références (didactiques et pédagogiques) et le contrat pour les visites suivantes.

Les contraintes rédactionnelles sont aussi respectées pour la majorité des candidats.

Cependant,

- Les candidats ont du mal à prendre de la distance par rapport à leur pratique immédiate. Les candidats ne se sont pas appropriés les attendus de l'épreuve.
- Ils rencontrent difficultés à prendre des indices pertinents quant à l'activité des élèves, la réalisation des tâches pour emmener le débutant vers une analyse réflexive.
- Ils font preuve de fragilités pour porter une première analyse sur les réussites et les erreurs des élèves.
- Il leur est difficile de relever les points positifs de la séance proposée et les points à améliorer.
- Ils peinent à emmener l'enseignant à justifier ses choix pédagogiques à partir d'une analyse du contexte fondée sur des résultats d'évaluation ou des éléments spécifiques.

Conseils donnés

Pour le rapport de visite

- Mettre en exergue et bien connaître l'intérêt pédagogique et didactique des références proposées dans la bibliographie du bulletin de visite.
- Approfondir les préoccupations des enseignants débutants.
- Proposer des pistes de remédiation concrètes aux difficultés des enseignants,
- Faire construire une synthèse par l'enseignant et l'utiliser comme une perspective.
- Formuler des conseils précis et applicables dans le vécu professionnel de l'enseignant
- Eviter les présentations linéaires
- Etre concis, clair et efficace

Pour l'échange avec le jury

- Étayer et argumenter les réponses.
- Préparer son intervention en évitant la redondance avec le rapport d'activité.
Mobiliser des ressources diverses (savoirs personnels et référents théoriques, culturels et une veille pédagogique).
- Établir des liens avec le vécu professionnel construit.
- S'appuyer sur les domaines de compétences du métier de formateur pour construire son propos, répondre aux questions et dynamiser les échanges avec le jury

L'épreuve complémentaire facultative de spécialisation

Seuls, les candidats titulaires d'un CAFIPEMF peuvent se présenter à cette épreuve. Le choix de la spécialisation (Arts visuels, EPS, Education musicale, Enseignement en maternelle, Enseignement et Numérique, Histoire-Géographie-enseignement moral et civique, Langue vivante étrangère, Langue et culture régionales, Sciences et technologie) doit être précisé lors de l'inscription du candidat.

Pour la spécialisation LVE et LCR, la langue choisie doit être enseignée dans l'académie et appartenir aux langues prévues dans les programmes.

Cette épreuve est faite de 3 séances :

La première consiste en un rapport d'activités professionnelles effectuées en qualité de PEMF ou de CPC valorisant les compétences propres à la spécialisation visée.

Ce document de 5 pages, sans annexe, sera le support de l'entretien de la séance 3.

La deuxième séance requiert la spécialisation choisie. Elle se décline en une action de formation professionnelle collective, dans la spécialisation choisie, auprès d'enseignants en formation initiale ou continue. Le jury observera tout particulièrement « *la capacité du candidat à mettre en œuvre des techniques d'animation diversifiées permettant la participation active de tous, à proposer des démarches, outils, supports didactiques et pédagogiques utiles pour la problématique travaillée, à établir des liens avec les autres apprentissages.* »

La troisième séance consiste en un entretien avec le jury qui permet au candidat d'explicitier, d'argumenter ses choix opérés dans l'action de formation et, bien sûr, d'approfondir les axes présentés dans le rapport d'activité. Il sera question d'évaluer l'expertise professionnelle de formateur et les connaissances pédagogiques et didactiques dans la spécialisation choisie.

L'académie a organisé cette année une épreuve de spécialisation sur le Numérique Educatif. Les analyses portées sur l'épreuve du candidat sont déjà portées sur les autres séances des épreuves 1 et 2. Il s'agira d'y ajouter une utilisation raisonnée des outils numériques qui doivent répondre aux objectifs de la séance et qui pourront être utilisés régulièrement par les enseignants. Il est important de s'obliger à penser à une adéquation positive entre les outils, supports/ les activités/ les objectifs de formation. Attention à la multitude d'applications souvent en dysfonctionnement le jour de l'épreuve....

Conclusion

Ce nouveau CAFIPEMF a occasionné quelques réorganisations dans la formation et dans l'organisation sur une année quelque peu troublée par la pandémie.

L'année fut difficile eu égard à la mise en place des deux CAFIPEMF qui imposaient un calendrier contraint, un nombre de jurys important, obligeant les IEN à une présence fréquente.

De nombreux candidats se sont emparés de cette certification (l'absence de rédaction d'un mémoire a été décisive) et ont découvert le processus de changement de posture auquel devait conduire : expertise, prise de connaissance des domaines de compétences de formateurs et nouveaux gestes professionnels à développer. Il est noté un investissement des référents mathématiques et français qui ont, depuis deux ans, débuté une évolution dans leur posture dans leur rôle d'accompagnement.

Ce rapport a comme finalité d'offrir une occasion professionnelle de réfléchir aux conditions optimales pour amorcer un changement de posture. La certification se veut être une porte à la mise en place d'un processus réflexif quant à une évolution de carrière vers les métiers de formateurs autour des quatre domaines de compétences :

- Penser, concevoir, élaborer
- Mettre en œuvre, animer communiquer
- Accompagner
- Observer, analyser, évaluer

Je ne doute pas qu'il deviendra un outil pour permettre à chaque candidat d'approfondir son expertise d'enseignement demandée, notamment en français et en mathématiques, et de découvrir les nouvelles missions, les gestes professionnels qu'un formateur se doit d'incarner.